



LES CLÉS POUR ANALYSER VOS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ÉVITER QU’ILS NE SE REPRODUISENT

VOS INTERVENANTS

Sandrine
Morelli

*Chargée de
communication*

Isabelle
Pin-Claret

*Contrôleuse
de sécurité*

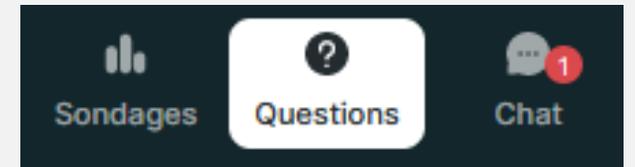
François-Xavier
Thomas

*Ingénieur
conseil*

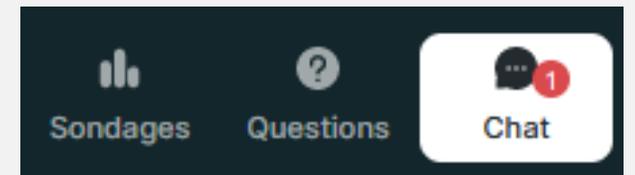
COMMENT ÉCHANGER PENDANT LE WEBINAIRE ?

Vous pouvez :

**Posez vos questions tout le long
du webinaire via l'onglet « Question »**



**Échanger avec nous et l'ensemble
des participants via le volet « Chat »**



QUI SOMMES-NOUS ?

Carsat Retraite
& Santé
au travail



 **l'Assurance
Maladie** | Caisse régionale
Île-de-France
RISQUES PROFESSIONNELS

 CGSS

 inrs

 **eurogip**
comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?



INDEMNISER ET ACCOMPAGNER
toutes les victimes d'AT/MP



FIXER LES TAUX
de cotisations AT/MP des entreprises



PRÉVENIR
les risques professionnels

LES ENJEUX EN QUELQUES CHIFFRES

19 M

de salariés
couverts

2 M

d'établissements
assurés

70 M

de journées non
travaillées en 2021
liées à des AT/MP

604 565

accidents du travail
avec arrêts de travail

2,24 %

Taux de cotisation
AT/MP moyen

1 127 197

déclarations
d'accidents du travail

UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE

ÉVALUER SES RISQUES

 [OIRA](#) – outil en ligne d'évaluation des risques et définition d'un plan d'action



ACCUEILLIR LES SALARIÉS

 [Cahier de l'accueillant](#)
 [Tutoprev accueil](#)



SE FORMER

Formation en ligne et en autonomie

 « [Les bases de la prévention](#) »



CHOISIR ET METTRE EN PLACE LES BONNES MESURES

[Fiches Solutions de prévention](#) 

[Fiches " Comment bien choisir son matériel "](#) 



INVESTIR FINANCIÈREMENT EN PRÉVENTION

[Subvention prévention](#) 

[Contrat de prévention](#) 



AGIR SUITE À UN ACCIDENT

Outil INRS « Agir suite à un AT »



01

ENJEUX & DÉMARCHE

02

LES 5 ÉTAPES D'ANALYSE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

01

ENJEUX & DÉMARCHE

2 CHIFFRES À RETENIR

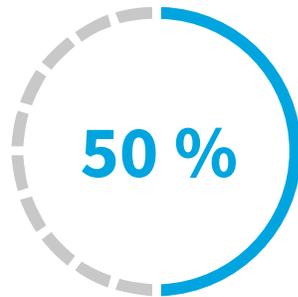
1650

**En France, on compte
environ 1650 accidents
du travail par jour*
avec arrêt de travail.**

2

**Et presque 2 décès par jour
par le fait ou à l'occasion
du travail.**

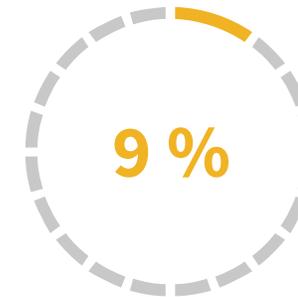
3 CAUSES PRINCIPALES D'ACCIDENT DU TRAVAIL



Manutentions manuelles



Chutes de plain-pied
et de hauteur

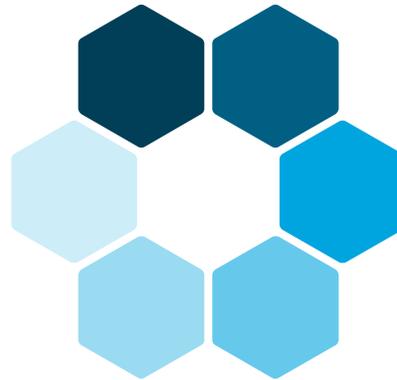


Outillage à main

1 ACCIDENT = PLUSIEURS CAUSES

Aucun accident ne résulte d'une cause unique.

L'accident est la **conséquence d'une combinaison de facteurs.**



Seule l'identification de **l'ensemble des causes** permet de déterminer les remèdes pertinents.

POURQUOI ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

**Objectif de l'analyse :
agir pour faire en sorte que l'accident ne se renouvelle pas**

L'accident du travail n'est pas une fatalité !

Ce n'est pas une recherche de coupable ou de responsable

RECOMMANDATION : IMPLIQUER PLUSIEURS PERSONNES DANS L'ANALYSE DE L'ACCIDENT

Selon la taille de l'entreprise, le groupe peut être constitué :



de salariés ayant une bonne connaissance de l'activité



de membres de l'encadrement



de l'employeur ou d'un représentant qu'il a désigné (salarié désigné compétent)



d'un membre des instances représentatives du personnel (siégeant au CSE quand il existe).

FOCUS : LE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT (SDC)



L. 4644-1 al1 du Code du travail : **tout employeur doit désigner au moins un salarié « *compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise* »**

Sa mission :

le SDC est un **animateur de la démarche de prévention** au sein de l'entreprise.

Il **assiste l'employeur dans la mise en place de l'action santé/sécurité de l'entreprise** et travaille avec tous les membres de l'entreprise mais aussi avec les organismes externes (service de prévention et de santé au travail, Carsat, organismes de formation...).

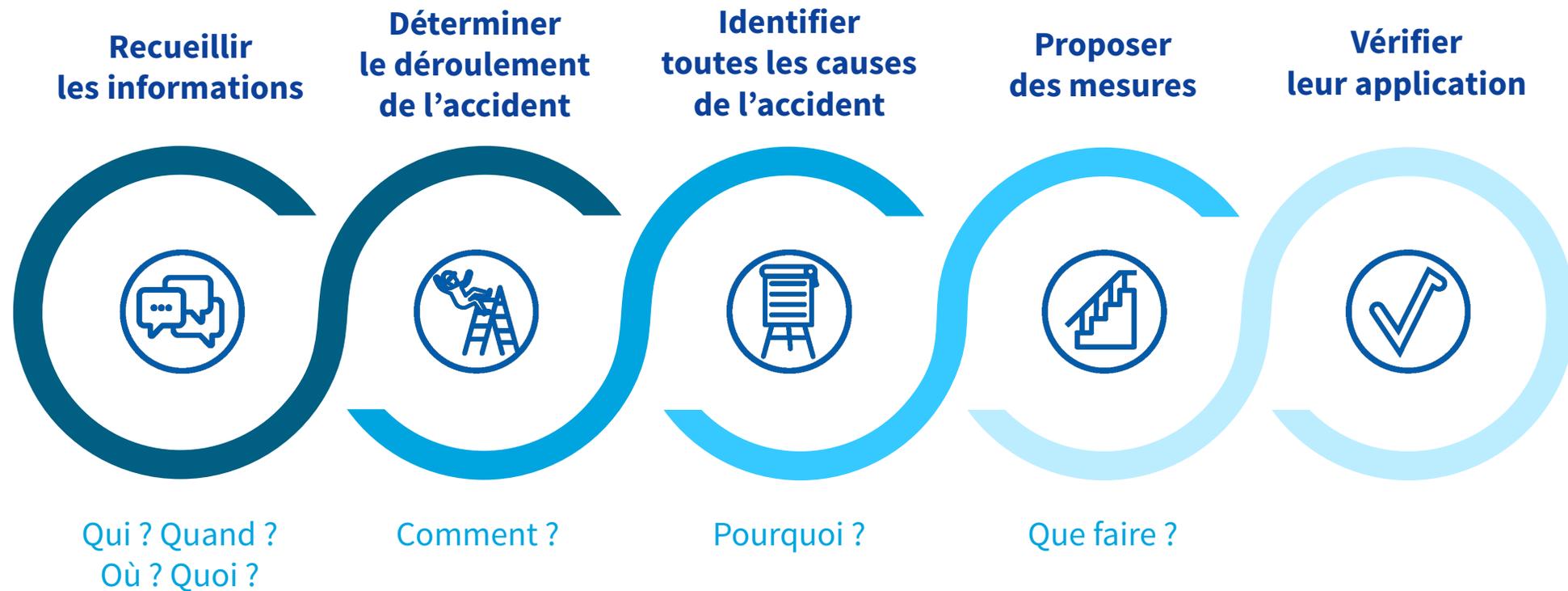
Ses moyens :

- une **formation**
- le **temps et l'autonomie nécessaire**
- **l'accès à l'ensemble des informations et documents nécessaires** : fiches de données de sécurité des produits chimiques, projets de réorganisation ou de déménagement en amont, rapports de vérification d'organismes agréés...



[En savoir plus sur le site de l'INRS](#)

UNE MÉTHODE EN PLUSIEURS ÉTAPES



UN OUTIL À DISPOSITION EN LIGNE

« Agir suite à un accident du travail »



Destiné spécifiquement aux entreprises de **moins de 50 salariés de tous secteurs d'activité**



Objectif : vous aider dans la **démarche d'analyse collective et dans le choix des actions** correctives



À votre disposition sur le site **www.inrs.fr**

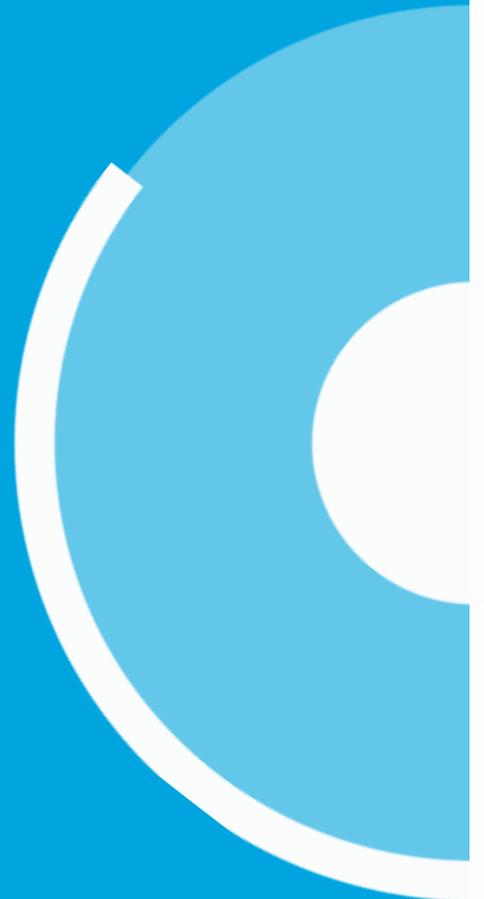


02

LES 5 ÉTAPES DE L'ANALYSE D'ACCIDENT

ÉTAPE 1

RECUEILLIR LES INFORMATIONS
ET IDENTIFIER LES FAITS



UN GUIDE D'ENQUÊTE À DISPOSITION



Santé et sécurité au travail

Agir suite à un accident du travail

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, cet outil propose une aide pour mettre en place des actions correctives suite à un accident du travail, afin qu'il ne se reproduise pas.

Chaque accident est particulier et un outil comme celui-ci ne peut traiter l'ensemble des accidents possibles. Vous avez donc la possibilité d'ajouter dans l'outil des causes spécifiques et d'associer à ces causes des mesures de prévention adaptées à votre situation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels et pourront venir alimenter le plan d'actions de votre Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Avant d'utiliser l'outil en ligne, il est nécessaire d'effectuer une enquête sur les circonstances de l'accident survenu dans votre entreprise. Pour ce faire, vous pouvez télécharger le guide d'enquête proposé dans la barre de menu de l'outil.

Attention, si vous quittez une évaluation en cours sans enregistrer vos données, elles seront perdues.

- Comment utiliser l'outil ?
- Ouvrir une analyse enregistrée (fichier *.adat)
- Télécharger le guide d'enquête (PDF)



Logo INRS et titre "Guide d'enquête d'un accident du travail".

Un accident est survenu dans votre entreprise. Pour vous permettre d'agir suite à cet accident et de mettre en place des actions correctives afin qu'il ne se reproduise pas, la première étape est d'enquêter sur les circonstances de cet accident et de recueillir tous les éléments qui ont amené à sa survenance.

Ce recueil doit se faire le plus tôt possible après l'accident. Vous devez vous rendre sur place, recueillir tous les témoignages (victime, collègues, hiérarchie, entreprise extérieure éventuelle...) et établir une description précise des événements qui se sont déroulés avant, pendant et après l'accident. Vous devez rechercher les éléments habituels et inhabituels.

Pour se faire, vous pouvez utiliser ce guide qui est organisé autour des 5 rubriques suivantes :

- Organisation du travail : les causes liées à l'organisation du travail, sa préparation, la coordination des intervenants et les méthodes de travail mises en œuvre au moment de l'accident
- Milieu - Environnement de travail : les causes liées à l'environnement de travail dans lequel se sont déroulés les événements (espaces de travail, environnement physique, zones de circulation...) et qui ont pu contribuer à la survenue de l'accident
- Tâche : les causes liées à la tâche elle-même
- Produits et matériels utilisés : les causes liées aux matériels, moyens technologiques, outils, matériaux, produits utilisés au moment de la survenue de l'accident
- Victime : les causes liées à la maîtrise qu'avait la victime du travail à réaliser.



3 CONSEILS À RETENIR

- 1** **Collecter les éléments le plus tôt possible** pour limiter les pertes, l'interprétation et la déformation.
- 2** **Pour identifier les faits : utiliser la forme affirmative** pour éviter d'orienter vers la faute individuelle ou vers des solutions évidentes.
- 3** Ne pas stopper trop rapidement l'analyse, s'intéresser à **l'organisation du travail**

SUR QUOI PORTE LE GUIDE D'ENQUÊTE ?

1. Le contexte de l'accident
2. L'organisation du travail
3. L'environnement de travail ou le milieu
4. La tâche réalisée
5. Produits et matériels utilisés
6. Informations relatives à la victime

Exemple d'accident :

chute d'un salarié d'une épicerie dans l'escalier menant à la réserve.
Il portait un carton de 15 kg et était pressé par le temps, un fournisseur arrivant au même moment.

ÉTAPE 2

DÉTERMINER LES CAUSES
DE L'ACCIDENT

UNE DÉMARCHE GUIDANTE AVEC DES CAUSES POTENTIELLES PRÉ-IDENTIFIÉES



Organisation	Milieu	Tâche	Matériels	Victime	Autres causes				
Organisation du travail									
Sélectionnez les éléments directement liés à l'accident.									
Le travail était insuffisamment préparé				<input type="radio"/>	oui	<input type="radio"/>	non	<input type="radio"/>	non concerné
La victime ou l'équipe gérait un imprévu ou un problème				<input type="radio"/>	oui	<input type="radio"/>	non	<input type="radio"/>	non concerné
Les consignes nécessaires pour effectuer le travail en sécurité étaient manquantes				<input type="radio"/>	oui	<input type="radio"/>	non	<input type="radio"/>	non concerné

ÉTAPE 3

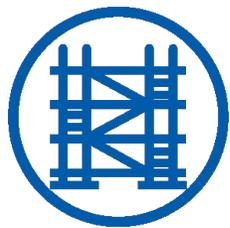
IDENTIFIER LES MESURES
À METTRE EN PLACE

ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES MESURES À METTRE EN PLACE

Pour chacune des causes retenues , mettez en place **plusieurs actions correctives concrètes**.

Ces mesures peuvent être :

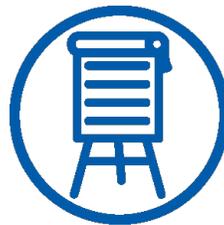
Techniques



Protections collectives
Barrière immatérielle
Réparation machine

...

Organisationnelles



Révision des plannings
Procédures

...

Humaines



Formation
Équipements de protection
individuelle

...

POUR CHAQUE CAUSE RETENUE, L'OUTIL VOUS PROPOSE **UNE LISTE DE MESURES PRÉDÉFINIES**



Organisation	Milieu	Victime	Autres causes
<h3>Mesures correctives à retenir relatives au milieu et environnement de travail</h3> <p>Sélectionnez ou ajoutez au moins une mesure pour chaque cause.</p> <p>Un problème d'éclairage a contribué à l'accident (environnement sombre, éblouissement ...)</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Identifier et éclairer les zones d'ombre (escaliers, réserves ...)<input checked="" type="checkbox"/> Réparer les éclairages défectueux<input checked="" type="checkbox"/> Installer des éclairages avec détecteur de présence dans les lieux de passage<input checked="" type="checkbox"/> Prévoir différentes sources lumineuses indépendantes, fixes ou orientables, modulables en fonction des besoins<input type="checkbox"/> Lorsque c'est possible, aménager des prises de jour en toiture (éclairage naturel zénithal) et/ou sur les murs (naturel latéral) <p>+ Ajouter une mesure corrective</p> <p>i Si vous n'avez pas d'autre mesure corrective à ajouter, vous pouvez accéder dès maintenant à l'onglet suivant.</p> <p>Suivant ></p>			

ÉTAPE 4 & 5

FORMALISER UN PLAN

& SUIVRE LA MISE EN PLACE DES ACTIONS

ÉTAPE 4 : FORMALISER UN PLAN ET SUIVRE LA MISE EN PLACE DES ACTIONS

Le plan d'action doit identifier clairement :

- la **personne** en charge de l'action
- le **budget** attribué
- la **date** de mise en place (début et fin prévisionnelle).



Les mesures mises en place doivent faire l'objet d'un suivi et leur efficacité évaluée.

RENDU FINAL : UN PLAN D'ACTION TÉLÉCHARGEABLE SOUS FORMAT EXCEL.



Mesures correctives à retenir relatives à l'organisation du travail

Commentaires et notes :

Le rythme et/ou la charge de travail étaient élevés au moment de l'accident

Actions (mesures)	Début	Effectué le	Responsable	Budget	Observations
Réduire le rythme de travail et les cadences, organiser des temps de pause et favoriser la régularité dans les plannings	30/06/2023	30/08/2023	Responsable magasin		Associer les salariés à la réflexion
Favoriser le travail en binôme	30/06/2023	30/08/2023	Responsable magasin		Associer les salariés
Réfléchir avec les salariés aux aides techniques susceptibles de les aider	30/06/2023	30/08/2023	Responsable magasin		Associer les salariés
Veiller à une répartition équilibrée de la charge de travail	30/06/2023	30/08/2023	Responsable magasin		Associer les salariés

Mesures correctives à retenir relatives au milieu et environnement de travail

Commentaires et notes :

Un problème d'éclairage a contribué à l'accident (environnement sombre, éblouissement ...)

Actions (mesures)	Début	Effectué le	Responsable	Budget	Observations
Identifier et éclairer les zones d'ombre (escaliers, réserves ...)	10/06/2023	15/06/2023	Responsable magasin		
Réparer les éclairages défectueux	10/06/2023	12/05/2023	Responsable magasin	300	Priorité 1



LES ESSENTIELS



FAIRE L'ANALYSE À PLUSIEURS

L'essentiel est que la démarche d'analyse ne soit pas menée **par une seule personne**.



PROCÉDER AVEC MÉTHODE ET EN S'AIDANT DES OUTILS DE L'INRS

Il est primordial d'agir avec méthode pour identifier **les causes réelles de l'accident**. Mieux ce travail sera réalisé, plus les actions qui en découleront seront efficaces.

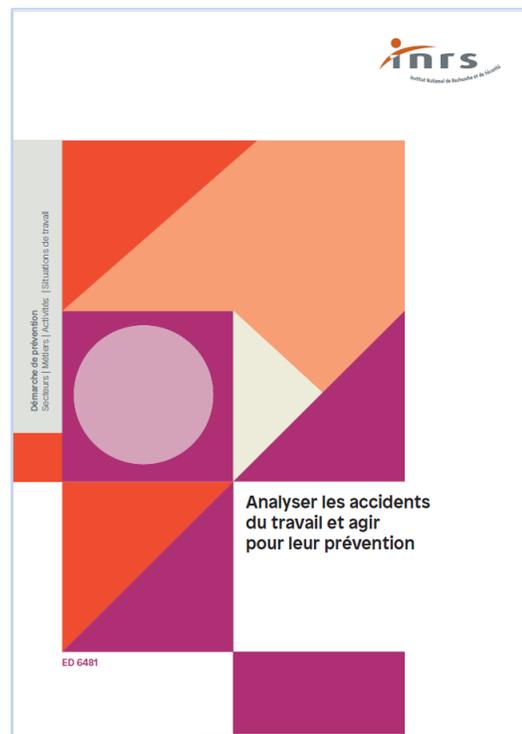


FORMALISER UN PLAN D'ACTION ET S'Y TENIR

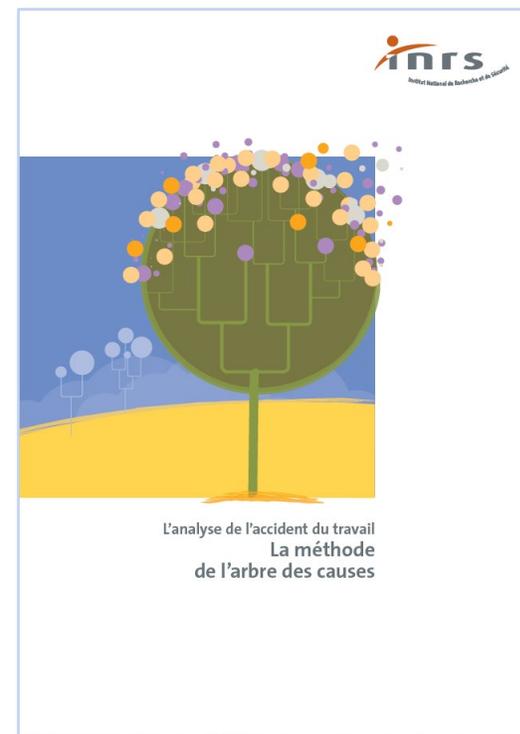
Le plan d'action est **votre « feuille de route »**. Il est nécessaire de s'y référer et de le suivre en priorisant les actions.

POUR ALLER PLUS LOIN

INRS – ED 6481



INRS – ED 6163



RETROUVEZ- NOUS



UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE : ameli.fr/entreprise



NOS RÉSEAUX SOCIAUX :



UN NUMÉRO UNIQUE :

3679

Service gratuit
+ prix appel

MERCI
D'AVOIR
PARTICIPÉ
AU WEBINAIRE

RDV sur les autres webinaires pour les TPE :

- Oira, un outil pour répondre à votre obligation d'évaluation des risques
- Comment construire un plan d'action efficace ?



[Toutes les infos sur Ameli.fr/entreprise](https://Ameli.fr/entreprise)

Vous pouvez **télécharger la présentation**
et recevrez le lien vers **le replay par e-mail.**

Merci de prendre quelques minutes pour **répondre**
au **questionnaire de satisfaction**

À VOS QUESTIONS

Posez vos questions en cliquant sur l'onglet « Questions »

